

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Gap, le 23 janvier 2018

BUREAU DE LA COMMUNICATION  
ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

28, Rue Saint-Arey  
05011 GAP Cedex  
[www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Rallye Monte-Carlo : Interdiction du transport et de l'usage de matériel de tronçonnage, forestage et bûcheronnage aux abords des épreuves spéciales et du shakedown**

À l'occasion du passage de la 86<sup>e</sup> édition du Rallye Automobile Monte-Carlo dans les Hautes-Alpes, le public est informé que le **transport et l'usage de matériel de tronçonnage, forestage et bûcheronnage** (tronçonneuses, serpes, faucilles, scies, sécateurs, etc.) **sont interdits** aux abords des épreuves spéciales et du shakedown ainsi qu'aux abords des voies, chemins et passages permettant de se rendre à proximité du déroulement des épreuves.

Cette interdiction permet d'assurer le bon déroulement des épreuves et la sécurité à la fois des coureurs, des spectateurs et des riverains habitant aux abords des routes concernées.